

# 1ÈRE EN FRANCE, LA PIERRE DE BOURGOGNE BÉNÉFICIE D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE !

1ÈRE EN FRANCE, LA PIERRE DE BOURGOGNE BÉNÉFICIE D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE !



C'est officiel, la pierre de Bourgogne bénéficie d'une Indication Géographique !

L'homologation a été publiée par l'INPI dans le Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle le 29 juin 2018. Dorénavant, en achetant un produit « Pierre de Bourgogne », le consommateur a l'assurance d'acheter de la vraie pierre de Bourgogne extraite et transformée en Bourgogne par des professionnels. L'IG permet une transparence sur l'origine de la matière et le mode de fabrication des produits en assurant notamment la traçabilité des opérations de fabrication.

*«L'Indication Géographique «Pierre de Bourgogne» vient d'être homologuée. C'est une grande satisfaction.*

*L'obtention de ce label est le résultat d'un travail mené depuis 2012 par l'association Pierre de Bourgogne avec son Conseil d'Administration. Il devenait crucial de parvenir à ce résultat afin de garantir une notoriété et une protection aux productions de nos entreprises de cette filière. Grâce à cette reconnaissance, nos produits de qualité seront mieux protégés, mieux valorisés avec l'assurance pour les consommateurs d'acheter des produits en véritable pierre de Bourgogne, fabriqués localement. Il pourra enfin être possible de lutter contre l'utilisation abusive de l'appellation « Pierre de Bourgogne » pour des pâles imitations qui ne sont bien souvent que de simples produits imités en béton, plastique, bois, céramique, pierre reconstituée ou grès cérame !*

*Cette Indication Géographique aura des retombées importantes pour toute la Bourgogne, mais surtout pour le Pays Châtillonnais, premier bassin carrier avec 19 carrières en exploitation, dont 4 de renommées internationales : Beaunotte, Coulmier le sec, Magny et Semond. La filière est bien présente également avec 3 entreprises industrielles de transformation (APB, CMF, Sogépierre), employant au total près de 120 salariés.*

*Les entreprises locales concernées possèdent un savoir-faire incontestable avec un poids économique indéniable, notamment en zone rurale.*

*De manière plus générale, que ce soit dans le domaine de la gastronomie, de la recherche, ou de l'industrie de la pierre, en 2018 les entreprises châtillonnaises ont été nationalement, voire internationalement récompensées.*

*Ceci est une juste reconnaissance du travail accompli par les porteurs de projets et le signe que le Pays Châtillonnais est assurément une terre de réussite et d'excellence.»*

Le Président de la Communauté de Communes,  
Maire de Massingy,  
Jérémye BRIGAND



### **QU'EST-CE QU'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE ?**

L'indication géographique est un signe officiel d'origine et de qualité délivré par l'état et supervisé par l'INPI (institut national de la propriété industrielle).

Ce signe distinctif est utilisé pour désigner un produit qui porte le nom de son territoire d'origine et qui possède une qualité et une notoriété en lien avec ce territoire.

### **Les conditions pour obtenir l'Indication Géographique sont définies dans le cahier des charges déposé auprès de l'INPI.**

Composé de 12 points, le cahier des charges doit être scrupuleusement respecté par l'opérateur. Les contrôles réguliers menés par un organisme de contrôle accrédité externe et indépendant, Certipaq, garantissent le respect des exigences du cahier des charges. Grâce à tous ces contrôles, en achetant un produit « Pierre de Bourgogne », le consommateur a l'assurance d'acheter de la vraie pierre de Bourgogne extraite et transformée en Bourgogne par des professionnels. L'IG permet une transparence sur l'origine de la matière et le mode de fabrication des produits en assurant notamment la traçabilité des opérations de fabrication.

### **L'Indication Géographique « Pierre de Bourgogne » repose sur trois critères principaux :**

- Les qualités spécifiques du calcaire extrait dans la zone géographique  
La pierre de bourgogne est un calcaire de l'ère secondaire époque jurassique, issu de carrières situées dans l'aire géographique définie dans le cahier des charges : la région bourgogne historique composée des départements de la côte d'or (21), de la nièvre (58), de la saône-et-loire (71) et de l'yonne (89)
- La notoriété de la pierre de bourgogne
- Le savoir-faire des professionnels de la filière : Carriers, façonniers, laviés, poseurs, sculpteurs et tailleurs de pierre.



## Quelles garanties pour le consommateur ?

L'IG est un outil de protection et de promotion qui valorise des produits et des savoir-faire locaux. Elle permet :

- De VALORISER, en France et à l'export, la production de Pierre de Bourgogne en renforçant sa notoriété D'AUTHENTIFIER la pierre de Bourgogne
- De PROTÉGER LES PRODUITS en pierre de Bourgogne face à une concurrence déloyale, usurpation et tromperies sur l'IG De choisir un produit CERTIFIÉ par un organisme impartial
- De GARANTIR l'origine des pierres de Bourgogne
- De PROTÉGER et valoriser un PATRIMOINE et un savoir-faire local unique
- De LUTTER CONTRE UNE UTILISATION ABUSIVE DE L'APPELLATION « Pierre de Bourgogne » pour des produits qui n'en sont pas
- De PÉRENNISER le tissu industriel local
- De DÉVELOPPER les entreprises et de SOUTENIR les activités économiques du territoire
- D'assurer une véritable TRAÇABILITÉ du produit fini De participer au RAYONNEMENT de la Bourgogne auprès des autres filières porteuses de signes officiels d'origine et de qualité

## L'ASSOCIATION PIERRE DE BOURGOGNE est à l'origine de ce projet d'Indication Géographique.

Créée en 1996, elle a pour objectifs de promouvoir, communiquer et conseiller sur la Pierre de Bourgogne, ses métiers et son utilisation.

Elle regroupe une trentaine d'entreprises bourguignonnes, artisans, tailleurs de pierre, sculpteurs, carriers (extraction de la pierre), façonniers (taille et finition de la pierre sur machine), poseurs et lavières.

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée le 1er juillet 2016, l'association a modifié ses statuts afin de revendiquer sa qualité en tant qu'ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION.

L'Organisme de Défense et de Gestion est dépositaire de l'homologation « IG Pierre de Bourgogne. Il représente l'intérêt général des entreprises concernant l'IG et fait le lien entre les opérateurs et l'INPI.

L'association est membre de l'AFIGIA, Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales.



